

Pour toute demande d'informations contactez nous au 05 56 23 01 32



BAC PRO

CONDUITE DE PRODUCTIONS HORTICOLES

Code formation : RNCP 31694

Parcours Spécifique Adultes

Devenez un professionnel du maraîchage et de l'horticulture avec un parcours individualisé pour vous reconvertir dans les métiers de la Production Horticole

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Vivre au rythme des saisons, multiplier, cultiver, entretenir des plantes d'intérieur et d'extérieur.
- Maîtriser la connaissance des végétaux et des savoirs faire pratiques
- Acquérir des connaissances professionnelles agricoles pour intégrer une entreprise horticole ou de maraîchage.

PROGRAMME

Enseignement Professionnel

Cette formation aborde les champs professionnels du maraîchage, de la pépinière, de l'arboriculture et de la floriculture : vente, diagnostic et gestion des entreprises, technique et conduite de la production, technologie horticole : plante, sol, climat.

STATUTS POSSIBLES

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de Professionnalisation
- Stagiaire de la formation continue

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation théorique enrichie d'une immersion pratique au sein d'entreprises horticoles afin d'appréhender le savoir faire.

Les méthodes actives et participatives de formation professionnelle et l'individualisation des apprentissages seront recherchées comme outil de formation complétées par une formation alternant regroupements et mises en situation.

Accompagnement personnalisé Vérification des acquis

MODALITES D'EVALUATION

Diplôme du Bac Pro Conduite de Productions Horticoles (niveau 4) 50% en contrôle continu (CCF) 50% en épreuves terminales

PRE-REOUIS ENTREE EN FORMATION

Etre titulaire d'un BAC pour une entrée en Parcours Spécifique

DUREE

De septembre à juin 438h en MFR











Financement et Rémunération APPRENTI

Financement de la formation pris en charge par les OPCO

Rémunération apprenti *	18-20 ans	21-25 ans	26-29 ans
3ème année de formation	67% du SMIC	78 % du SMIC	100% du SMIC

Pré-requis : Signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise (possibilité de signer un contrat 3 mois avant le début de la formation et 3 mois après)

Financement et Rémunération CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Financement de la formation pris en charge par les opérateurs de compétences (OPCO)

NIVEAU DE FORMATION	- de 21 ans	De 21 à 25 ans	26 et plus
Diplôme inférieur au bac ou niveau IV	55% du SMIC	70% du SMIC	100% du SMIC
Diplôme supérieur ou égal au bac	65% du SMIC	80% du SMIC	ou 85% du SMC

Pré-requis : Signature d'un contrat d'un contrat de professionnalisation avec une entreprise(1 an minimum)

Financement et Rémunération STAGIAIRE FORMATION CONTINUE

Cout de la formation : 4200 €

Selon le statut du stagiaire à l'entrée en formation :

- Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi
- OPCO divers pour les salariés
- CPF
- Autofinancement

POURSUITE D'ETUDES

- CS Conduite de productions en agriculture biologique
- Bac Pro Aménagements Paysagers
- CS CPPPAM
- BTSA Productions Horticoles

LES + DE LA MFR

- Formation SST
- CACES (cat1 R482)
- Formation PRAP
- Visites d'exploitation
- Voyages d'études

MODALITES D'INSCRIPTION : dossier de candidature à retirer à partir de janvier et entretien de motivation lors d'un RV individuel. Délai d'accès : 2 mois après acceptation de la candidature et /ou du mode de financement et obtention d'un contrat d'apprentissage ou professionnalisation.



SUIVI DE L'ACTION : bilan permettant de mesurer la satisfaction et d'appropriation des participants en fin de formation

Référent Bac Pro CPH PS : Laure GUOLO (laure.guolo@mfr.asso.fr) Référente Handicap : Diane KRAEMER (diane.kraemer@mfr.asso.fr)

67 Rue du Gestas 33670 LA SAUVE mfr.la-sauve-majeure@mfr.asso.fr www.mfr-entredeuxmers.fr

Tél: 05 56 23 01 32